



Extrait du registre des décisions

Bureau du 01 février 2024

n° 002-24

Objet : *RS - Attribution du marché d'évolution et maintenance du dispositif de sûreté bâtementaire de l'agglomération*

- date de convocation le 26 janvier 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi un février dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Arthur Boix-Neveu à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Philippe Gamen - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Hélène Jacquemin à Pascal Mithieux - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Alain Thieffinat à Alexandre Gennaro

- conseillers excusés : 10

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Eric Delhommeau - Pierre Duperier - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 01 février 2024

délibération n° 002-24

objet **RS - Attribution du marché d'évolution et maintenance du dispositif de sûreté
bâtimentaire de l'agglomération**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que le budget de Grand Chambéry prévoit une enveloppe récurrente dédiée au gros entretien et au renouvellement permettant de garantir le bon état du patrimoine bâti et de le maintenir aux normes, dans un objectif de gestion du patrimoine et d'économie d'énergie.

Disposant d'un parc de plus de 200 sites intercommunaux, Grand Chambéry souhaite s'inscrire dans une démarche de sécurisation des équipements publics. Pour y répondre, l'agglomération doit pouvoir s'appuyer sur un marché dédié qui aura pour objectifs :

- la fiabilisation et l'extension des dispositifs existants,
- la sécurisation de nouveaux bâtiments en fonction des besoins,
- la maintenance des équipements de sûreté (vidéoprotection, contrôle d'accès, intrusion, interphonie).

Afin de réaliser ces travaux, Grand Chambéry a lancé un marché de travaux d'installation, d'évolution et de maintenance du dispositif de sûreté bâtimentaire en lot unique. Les travaux font l'objet d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum de 300 000 € HT par an, conclu pour une durée d'un an reconductible pour trois périodes d'un an.

Une consultation a été passée sous forme d'une procédure adaptée avec une date de remise des offres au 21 décembre 2023.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation du marché :

- prix des prestations : 40 %,
- valeur technique : 55 %,
- performances en matière de protection de l'environnement : 5 %.

La commission d'appel d'offres du 18 janvier 2024 a émis un avis favorable à l'offre la mieux-disante du groupement Panthera Technologies / Mauro TP / BSO, pour un montant maximal de 300 000 € HT par an, soit 1 200 000 € HT sur la durée maximale du contrat.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 18 janvier 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'attribution du marché d'évolution et maintenance du dispositif de sûreté bâtimentaire de l'agglomération comme indiqué ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Repentin', written in a cursive style.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **002-24**

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché d'évolution et maintenance du dispositif de sûreté bâtimementaire de l'agglomération

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 01 février 2024

Annexe(s) : CCTP Attribution Sureté

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240201-lmc1H30911H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30911H1

Date de transmission en Préfecture : 06 février 2024

Date de réception en Préfecture : 06 février 2024

Publication sur le site internet: mardi 06 février 2024